

parce que cela entraîne de grandes responsabilités. Mais devrions-nous prêcher aux pauvres la haine des riches, ou revenir aux enseignements de notre enfance: "Bienheureux les pauvres" reconnaissant ainsi que notre récompense n'est pas de ce monde? Que cela nous plaise ou non, les hommes ne naissent pas égaux, ils ne peuvent vivre égaux et ils ne mourront pas égaux. Les biens, le talent, la richesse, la santé, la beauté, la vie ne sont pas les mêmes chez tous les individus. Mais croyez-vous, monsieur l'Orateur, que mes honorables amis de l'extrême-gauche auront réglé la question quand ils auront dit à celui qui n'a pas ce que possède son voisin, qu'il doit réclamer en ce monde-ci? Nous avons vu comment cette doctrine fonctionne en Russie. Comment a-t-on réglé la question là-bas? Les riches d'hier sont aujourd'hui pauvres et dans la misère la plus abjecte. Les sauveurs du peuple, le quatrième Messie, qu'on attendait depuis longtemps, la dame de Grey-Sud-Est, et les sauveurs qui ont fait la révolution tellement prisée par l'honorable représentante de Grey-Sud-Est, n'ont pas donné une once de bonheur de plus qu'auparavant au peuple russe. Pour ma part, je le répète, je suis en faveur de la liberté de parole, et je voterais en faveur de la révocation de cet article si je croyais de la chose nécessaire pour sauvegarder la liberté de parole. Mais cet article n'entrave pas la liberté de parole, il ne nuit aucunement aux honorables députés de l'extrême-gauche à qui on a permis de parcourir le pays depuis quatre, cinq ans ou dix ans en répandant des idées subversives comme celles qui ont été entendues dans Grey-Sud-Est et à Galveston, dans le Texas, à savoir que la propriété, c'est le vol, doctrine dont on se moque en France depuis trois quarts de siècle. On ne saurait trouver de meilleure preuve de notre liberté de parole que dans le discours de ces honorables députés.

Cet article est nécessaire, non pas pour empêcher les gens de parler, mais pour sauver nos institutions et pour faire que notre pays reste ce que nous voulons qu'il soit. Je crois avoir exprimé le désir de mes compatriotes de langue française aussi bien que de ceux de langue anglaise en disant que notre pays veut être loyal à son roi, loyal à ses institutions, loyal à son Dieu.

M. ERRICK F. WILLIS (Souris): Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots contre l'abrogation de l'article 98 du Code criminel. En somme, aucun autre article du code ne me semble permettre de mater le communisme dans notre pays. Je m'oppose à la révocation de cet article, parce que nous som-

[M. LaVergne.]

mes aujourd'hui au Canada dans une situation sans précédent et qui, je l'espère, ne se renouvellera pas.

Je veux ici relever certaines observations faites par quelques honorables députés qui ont appuyé l'annulation de cet article. Je répondrai d'abord à l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Factor), qui se dit fatigué de s'entendre appeler communiste, parce qu'il désire le rappel de l'article 98. Je puis lui dire que moi aussi je suis fatigué de m'entendre appeler czariste parce que je désire le maintien de cette disposition du code. Je suis aussi fatigué de m'entendre traiter de réactionnaire, car je me crois plus radical qu'un grand nombre de ceux qui parlent de radicalisme. Nous sommes fatigués de cela, mais il faut bien s'habituer à entendre ces choses ici. Jeune comme je le suis, je ne voudrais pas ne pas être radical.

L'honorable député de Toronto-Centre-Ouest a parlé d'un cas qui s'est présenté au Jarvis Collegiate Institute de Toronto; il a rappelé qu'un certain nombre d'étudiants n'ont pu tenir une assemblée où ils désiraient discuter les réformes sociales et qu'ils en ont été empêchés par l'article 98. Je me permets de dire à l'honorable député qu'il assume une grande responsabilité en disant cela. Il est député de Toronto; les instituteurs et la police de Toronto sont voués au ridicule dans tout le pays à cause de cela, et l'honorable député est donc responsable de ce côté à l'égard des instituteurs et de la police de Toronto.

L'honorable député de New-Westminster (M. Reid) craint que la présence de l'article 98 dans le Code criminel ne précipite une panique dans le public qui peut penser que des agitateurs, empêchés d'agir ostensiblement, complotent dans l'ombre. Je veux lui rappeler qu'il y a quelque six mois j'ai reçu une délégation d'un groupe de mennonites de ma circonscription qui craignaient une révolution communiste dans notre pays. Ces gens m'ont demandé de leur assurer qu'ils ne perdraient pas leurs fermes, qu'on ne brûlerait pas leurs bâtiments et qu'ils ne reverraient pas les misères dont ils ont souffert en Russie. Je signale la chose à la Chambre, parce que, dans certaines parties du pays, on craint beaucoup le communisme et l'on ne veut pas que l'article 98 disparaisse. L'honorable député de New-Westminster m'a fort intéressé en disant qu'un certain nombre de nos communistes sont dirigés par des Ecossais. A titre d'Irlandais, je veux lui dire combien il est nécessaire d'avoir des gendarmes irlandais pour mater les Ecossais et de garder l'article 98 pour mater les communistes.

D'après l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine), il est possible que l'on maintienne cet article pour des fins de parti.